



## **Assemblée Générale du samedi 12 novembre 2016 à l'Aula de la Tuilerie à Saint-Maurice**

Il est 9h45 et Robert ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Saint-Maurice. Puis Laurette Loutan, présidente du Chœur Mixte de Saint-Maurice, prend la parole pour nous souhaiter la bienvenue. Le chœur se réjouit de nous accueillir pour la prochaine fête de chant qui se tiendra les 5-6-7 mai prochains.

Robert donne lecture de l'ordre du jour. Il demande s'il y a des observations. Ce n'est pas le cas, l'ordre du jour est ainsi approuvé. 75 délégués sont présents à l'Assemblée.

Une minute de silence est observée pour toutes les personnes qui nous ont quittés durant cette année. Une pensée particulière pour M. Léon Jordan et M. Germain Bertolet. De son côté, M. Michel Roulin nous souhaite une belle Assemblée et une bonne journée.

### **1. Contrôle des présences**

Après des invités et des membres d'honneur, les personnes excusées sont les suivantes : M. Gérard Moulin, M. Roland Gex, Mme Elisabeth Bruchez, Mme Christine Thétaz. Pour les chorales, le Chœur d'enfant Adonis de Charrat et Mme Ludivine Rapillard directrice du chœur d'enfant Les Saxéphones de Fully (non membre GSCBV) se sont excusés. Tous les autres représentants sont présents.

### **2. Nomination des scrutateurs**

Pour la nomination des scrutateurs pour cette matinée, Robert propose Danièle Saillen, du Chœur de Dames de Vérossaz, et M. Yvan Darbellay de chœur St-Nicolas d'Orsières. Ils sont acceptés par l'Assemblée.

### **3. Procès-verbal de l'Assemblée de Verbier du 14 novembre 2015 au Châble**

Aucune lecture n'est demandée par l'Assemblée, le dernier procès-verbal est donc approuvé.

### **4. Présentation des comptes**

Mme Viviane Gay-Balmaz, caissière, présente les comptes. Elle annonce une diminution de fortune de CHF 6'451.80, due en grande partie à l'organisation de la fête du 65<sup>ème</sup> anniversaire en novembre 2015. Aucune question n'est posée par l'Assemblée. Robert remercie la caissière pour son travail.

Robert ajoute qu'un budget de CHF 4'000.— avait été prévu pour la fête. Il relève l'importante différence entre le nombre de personnes inscrites pour la raclette et le nombre de personnes effectives le jour venu (plus d'une cinquantaine de personnes en moins). L'ennui est qu'Eddy Baillifard avait prévu le nombre de raclette initialement annoncé soit pour environ 400 personnes. Il a généreusement accepté de ne facturer que 350 personnes.

Bien sûr des défections de dernières minutes sont à déplorer, mais la situation fut délicate à gérer pour le Groupement. Daniel Lambiel, du Chœur St-Laurent de Riddes informe que quelques absents provenaient de sa chorale et que par conséquent il s'attendait à recevoir la facture des personnes inscrites avant la fête, ce qui n'a pas été fait. Robert entend cette remarque. Viviane proposait lors de la lecture des comptes que pour une prochaine occasion, le paiement s'effectue en avance.

## **5. Rapport des vérificateurs (Champsec et St-Maurice)**

M. Jean-Marc Fellay constate la bonne tenue et l'exactitude des comptes et en demande décharge à l'Assemblée. Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

## **6. Rapport de gestion du président**

Robert passe en revue les événements de l'année écoulée aux délégués et aux invités. Il revient sur la fête du 65<sup>ème</sup> anniversaire au Châble, à ces beaux moments de prière, de chant et de partage autour de la raclette. Ce fut l'occasion pour Champsec de présenter leur prochaine fête de chant, qui fut une belle réussite.

Robert souligne le plaisir qu'il a de participer aux concerts des chœurs. Il invite les chanteurs et chanteuses à se déplacer également, dans un esprit de soutien et de partage. Il en va de même pour les prestations devant le jury ou les aubades, même si parfois le temps est compté.

La cinquantième fête de chant aura lieu les 5-6-7- mai prochains ici à Saint-Maurice et c'est un retour aux sources puisque c'est également ici que le 22 octobre 1950 fut fondé le Groupement. Robert remercie l'engagement de Saint-Maurice pour cette fête. Par rapport aux chaînes de billets de tombola : il appelle à nouveau les chorales à soutenir et faire preuve de fair-play vis-à-vis de la société organisatrice.

Il profite également de remercier le comité, la commission de musique, ainsi que la Fédération et son président, Laurent Bovier, présent parmi l'Assemblée.

Il termine son rapport en soulevant la qualité des chorales, le souci de bien faire, la bonne fréquentation des cours de lecture et pose de voix. Cela lui permet d'envisager l'avenir de l'art choral avec sérénité.

## **7. Rapport de la Commission de musique : activités et Fête de Champsec 2016**

Solange prend la parole et revient sur la 49<sup>ème</sup> fête de Chant qui a eu lieu les 29- 30 avril et 1<sup>er</sup> mai dernier, à Champsec, avec une dernière incursion de l'hiver mais du printemps dans les cœurs / chœurs. Un rassemblement des gens qui aiment chanter est toujours une fête.

Les magnifiques infrastructures de l'espace St-Marc furent pratiques, le public nombreux et attentif. Les concerts devant le jury furent un moment fort de la fête. Les choristes s'écoutent et c'est un beau moment d'échange. Elle rappelle la vigilance qui doit être de mise pour le concert. Pour assurer une bonne qualité d'écoute au public ainsi qu'au jury, lorsque les portes sont fermées, il n'est plus possible d'entrer. Merci à chacun.e de respecter cela. La messe, tout comme lors du 65<sup>ème</sup> anniversaire, fut un merveilleux moment. Toute l'assemblée a vibré par un beau chant en polyphonie. Merci à tous d'avoir joué le jeu.

Le jury a été ravi de l'accueil et des conditions de la fête. La partie officielle du dimanche a vu les choristes entonner un émouvant « Notre Valais » en remplacement de la fanfare présente la veille. Les podiums magnifiquement décorés étaient idéalement placés – non loin de la buvette centrale.

Un grand coup de chapeau à Champsec pour l'organisation cette belle fête.

Solange passe la parole à Françoise pour le retour sur la fête des enfants. Françoise adresse un grand et chaleureux merci à Champsec pour les 420 enfants présents. Formidable réussite pour l'organisation et pour la musique. Merci particulier à Fabienne Chenaux qui a beaucoup œuvré pour les enfants. Bravo et merci aux directrices pour leur travail et leur patience, pour les bons moments remplis de fraîcheurs et d'émotions. Merci à Christophe pour sa précieuse et dynamique collaboration. En attendant la nouvelle aventure, 13 chœurs d'enfants se sont inscrits pour la prochaine fête, en 2017 561 enfants sont inscrits. Elle termine en remerciant encore une fois Champsec.

Solange remercie Françoise pour son dynamisme, le choix de son répertoire. Le concert final était magique. Le souvenir de ces moments reste gravé en nous. Robert remercie la commission de musique pour leur travail tout au long de l'année.

#### **8. Nominations statutaires : vérificateurs / comité**

Robert liste les membres du comité et leur poste puis annonce qu'Aude termine son mandat de secrétariat. Aude propose à l'Assemblée Mme Karine Roth, présidente de la Chorale la Lyre de Saxon pour reprendre le poste. Par de chaleureux applaudissements elle est acceptée par les membres présents.

En automne 2018 ce seront Le Chœur Mixte de Saint-Maurice et la Chorale de Muraz qui vérifieront les comptes lors de la prochaine Assemblée.

#### **9. Fixation du prix des cartes de Fête pour Saint-Maurice 2017**

Afin de pouvoir continuer à offrir un repas de qualité aux chanteurs.ses, Robert propose d'ajuster les prix des repas à hauteur de Frs 10.--, Frs 15.-- et Frs 25.--, respectivement pour les enfants, les jeunes et les adultes. La proposition est acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

#### **10. Décision pour les lieux des prochaines Fêtes bas-valaisannes**

2017	St-Maurice
2018	Fête Cantonale à Conthey
2019	Muraz

#### **11. Admissions - Démissions**

Aucune admission ou démissions. Le groupement compte 61 chorales dont 17 chœurs d'enfants, 8 chœurs de jeunes et 36 chœurs d'adultes. Robert rappelle à l'assemblée la possibilité d'adhésion des chœurs d'enfants au groupement. Tous ne sont pas membres à part entière. Cela leur permet de bénéficier entre autre du fond de jeunesse, avec une cotisation à CHF 40.— par année.

Mme Joëlle Carron, présidente du chœur mixte l'Edelweiss de Lourtier propose de prendre en compte l'aspect juridique des chœurs d'enfants. En effet, lorsque le chœur d'enfant n'est pas une société constituée comme telle, il ne peut pas payer une cotisation, mais le chœur d'adulte référent pourrait le faire. Robert entend et prend note de sa remarque. La question sera étudiée par le comité et la commission de musique.

## 12. Présentation de la Fête 2017 par le président du CO de Saint-Maurice M. Damien Revaz et par la présidente de la commission de musique du Groupement, Mme Solange Besson.

Robert passe la parole à M. Revaz, président du C.O. de Saint-Maurice, pour la présentation de la fête.

M. Revaz passe en revue les différents lieux qui accueilleront les chanteurs à Saint-Maurice. Le site internet [www.chant2017.ch](http://www.chant2017.ch) propose toutes les informations utiles concernant le programme, les horaires. M. Revaz annonce également que le vendredi 5 mai 2017 aura lieu à la Basilique le Requiem de Verdi, interprété par l'Ensemble Vocal de St-Maurice et des solistes. Un courrier a été adressé aux chorales, leur proposant un tarif préférentiel pour toute inscription d'ici au 5 décembre prochain. Il est important de respecter ce délai, car après cela, les billets seront en vente au public et il ne sera plus possible d'obtenir ces tarifs avantageux.

La messe du dimanche sera chantée par le chœur du Collège. Les concerts des enfants auront lieu au théâtre du Martolet. Les podiums sont prévus soit à l'extérieur si beau temps, soit dans des salles à l'intérieur en cas de mauvais temps. Comme Saint-Maurice est bien desservi par les transports publics, M. Revaz invite les choristes à se déplacer en train. C'est sous les applaudissements de l'assemblée que M. Revaz termine sa présentation.

Puis, Solange revient sur le tournus du weekend de la fête de chant. Il y aura 18 chœurs le samedi et 17 le dimanche. Les demandes de changements sont toujours dans le sens de venir plutôt le samedi au lieu du dimanche. Cela pose souvent des problèmes pour déplacer car il faut garder un équilibre entre les deux jours. Solange demande aux chorales, dans la mesure du possible, d'essayer de garder ce dimanche de début mai libre pour la fête de chant.

Pour les inscriptions à la fête de Chant, le formulaire sera envoyé d'ici fin décembre. Solange rappelle aux chœurs de transmettre des partitions lisibles, si possible originales. **Nouveau** : minimum un exemplaire original est exigé pour le fond de partitions de l'AVCC. Un travail d'archivage se fait en collaboration avec la médiathèque, qui a absolument besoin d'avoir un document original. Solange prie les délégués de rappeler aux directeurs.trices de bien minuter les chants choisis pour ne pas dépasser 6 minutes de musique.

Les chants d'ensemble sont les suivants :

### CHŒURS DE DAMES

- ❖ La Chandelle  
Musique : Marius Pasquier  
Texte : Edmond Pidoux

### CHŒURS D'HOMMES

- ❖ Le Temps d'un soir  
Musique : Jean-Marie Kolly  
Texte : Conrad Overney

### CHŒURS MIXTES

- ❖ Chanson des poreaux  
Mélodie populaire harmonisée par Marius Pasquier

Les partitions de ces chants peuvent être commandées aux Éditions Labatiaz à Saint-Maurice.

Les jurys seront les mêmes que lors de la fête de Champsec avec une petite modification : M. Jean-Marie Kolly avait remplacé M. Philippe Demierre qui avait dû se désister. Pour Saint-Maurice, il s'agira donc de Mme Vreni Winzeler, M. Philippe Demierre, M. Romain Mayor et M. Thierry Dagon.

Solange revient sur les remarques des chœurs qui disent qu'on ne fait que courir. Ces remarques sont entendues. Toutefois Solange précise que les chorales sont actrices de la fête et elle encourage donc à venir le deuxième jour pour enfin pouvoir être spectateur. Le temps de l'aubade dure 2h30, le temps de prestation est d'une vingtaine de minutes, si on enlève le temps de retour des jurys il reste environ 1h30 de possibilité pour aller écouter les autres chorales. La responsabilité est à chacun.e d'aller s'écouter, de se répartir dans les podiums, de mettre de l'ambiance.

Concernant les cours de solfège et pose de voix, ce sera Mme Christine Thétaz qui donnera les cours de solfège et Elisa Favre pour ceux de pose de voix. Les cours ont lieu à l'école primaire de Dorénaz les samedis 14 et 28 janvier, 11 et 18 février.

Solange passe la parole à la co-présidente de la commission de musique de la Fédération, Sophie Bender. Elle annonce le coup d'envoi samedi prochain, de la fête cantonale. À Conthey aura lieu la présentation des ateliers, qui sont pour les chœurs une occasion de chanter ensemble, des choses nouvelles. Elle invite chacun.e à venir à la présentation, le 19 novembre à la salle polyvalente de Conthey dès 8h30, à 9h00 présentation des ateliers. Puis elle présente Le « Chœur en Herbe » pour les jeunes qui aura lieu du 7 au 12 août 2017 et le chef invité sera à nouveau Dominique Tille. Le concert final aura lieu le 12 août, dans un lieu encore à définir. Pour « Un air de montagne » le projet est en cours d'élaboration pour la suite. Pour la formation, en complément des cours proposé par le GSCBV, la fédération propose des cours de pose de voix (et maintenant aussi pour le solfège) directement dans les chorales. Ces cours sont subventionnés en partie par la Fédération.

Rappel : cet hiver est organisé un cours de sous-direction par Samuel Emery. Faites de la publicité ! Les cours auront lieu en janvier et c'est peut-être une occasion pour de potentiels nouveaux chefs de chœurs de se découvrir une vocation.

Sandra Moulin demande si on doit faire partir de la Fédération pour bénéficier des cours ou pas. Laurent et Solange répondent que pour les subventions, il faut faire partie de la Fédération, mais pour l'aide à l'organisation des cours la Fédération peut aider.

Nicolas Jacquier, membre de la commission de musique et également de l'AVCC présente quelques dates concernant les formations / évènements :

- 28 janvier 2017 : journée pour les chefs de chœurs d'enfants et de jeunes, également destinée aux enseignants de la HEP, deux intervenant des derniers chœurs en Herbe, Aude Gilliéron et Timothée Haller, qui aborderont la thématique suivante : « Apprivoiser la scène ».
- 4 mars 2017 : soirée épicurienne ouverte aux chef.fe.s et également chanteurs.ses, soirée sur le thème « Terre et Mer » à la salle des remparts à Saillon.

Solange remercie ses collègues de la commission de musique, merci à Robert, merci au comité et merci à tous d'avoir fait le déplacement à Saint-Maurice.

Robert en profite également pour remercier M. Frédéric Castro qui gère notre site Internet et qui fait un immense travail dans l'ombre.

### **13. Divers**

Robert passe la parole à M. Laurent Bovier, président de la Fédération des Sociétés de Chant du Valais. Ce dernier remercie Sophie à la commission de musique et Robert d'avoir présenté les points positifs. Beaucoup de belles choses se passent. Laurent a également la difficile tâche d'annoncer les petits soucis de la Fédération. Il est inquiet car pour l'instant le cours de sous-direction a été reporté. Ces classes de sous-direction fournissent en principe les classes de direction l'année suivante, importance de pouvoir garder cette classe, surtout compte-tenu du contexte politique actuel qui n'est pas toujours très favorable à la culture.

En parallèle à l'invitation à la présentation des ateliers de la fête cantonale, les chorales ont aussi reçu une feuille avec un code pour remplir leurs coordonnées. Il met l'accent sur la responsabilité des chorales de s'inscrire à la fête Cantonale et également de choisir si aubade ou jury pour la fête 2018, avec une possibilité de mettre si on n'est pas sûr.

Laurent annonce une bonne nouvelle : meilleure situation se dessine avec l'union suisse des chorales, avec qui ils ont pu redresser les finances et il y aura désormais une baisse de la cotisation par chanteur de CHF 2.--. La cotisation pour la Suisa pourrait aussi être baissée, les négociations sont en cours.

Il mentionne une collaboration avec l'association transalpine, AGATH (Autriche, Allemagne, Italie). Ensemble sera organisé en 2020 le grand festival des chœurs de jeunes, un grand événement à mettre sur pieds.

Au niveau de l'engagement au sein des comités, Laurent constate que cela devient toujours de plus en plus exigeant. C'est pourquoi, au sein de la Fédération, les tâches sont divisées entre plusieurs personnes. Ce seront donc 2 à 3 personnes qui se partageront les tâches administratives pour les postes recherchés, afin d'alléger la charge de travail.

Laurent termine son intervention en souhaitant à l'assemblée une belle journée, et espère rencontrer un maximum de chorales à la présentation des 13 ateliers samedi prochain à Conthey.

Une dernière remarque : proposition est faite de la directrice de la Cécilia de Fully, Mme Chantal Monod, d'aller au jury avant les aubades. Solange entend cette remarque et la prend en considération. De nouvelles formules vont être envisagées pour la suite, (après Saint-Maurice). Les chorales sont cordialement invitées à transmettre leurs propositions à la commission de musique.

Robert rappelle encore aux délégués qui ne l'ont pas fait de transmettre les renseignements liés aux jubilaires. Puis il clôt l'Assemblée en passant la parole au Chœur Mixte de Saint-Maurice qui nous fait le plaisir de chanter une magnifique aubade.

Villette, le 14 novembre 2016

La secrétaire

Aude Brouchoud